

Ce produit est dangereux pour l'environnement car peut être nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:



Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 - Danger

Code(s) des mentions de danger:

- H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. (1)
- H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

- EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Mentions de mise en garde:

Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 - NE PAS faire vomir.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser mousse ou CO2 ou de poudre chimique pour l'extinction.

Stockage

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient:

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques

Contient (Règ.CE 648/2004):

> 30% hydrocarbures aliphatiques,, < 5% parfums., Composti di ammonio quaternario, benzil-C12-16-alchildimetil, cloruri, agents de surface non ioniques,, a-Hexylcinnamaldehyde, BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL (LILIAL), Coumarin

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

Exclusivement à usage professionnel

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques	> 75 <= 100%	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413		90622-58-5	918-167-1	01-2119472 146-39
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	> 1 <= 5%	Eye Irrit. 2, H319	603-096-00-8	112-34-5	203-961-6	
Éthoxylate d'alcool gras	> 1 <= 5%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318		64425-86-1		02-2119548 515-35-000 0
Coco diethanolamide	> 1 <= 5%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319		68603-42-9	271-657-0	
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures - FEMA 0	> 0,1 <= 1%	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 100 100		68424-85-1	270-325-2	

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dans un ambient très aéré.
APPELER UN DOCTEUR.

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.
Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec l'eau et du savon

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ingestion:

Le produit est nocif et peut provoquer des dommages irréversibles également en raison d'une simple exposition pour l'ingestion.
Ne pas provoquer absolument le vomissement. Aller immédiatement à la visite médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

En cas d'incendie, utiliser mousse ou CO₂ ou de poudre chimique. Ne pas utiliser de l'eau, peut se développer et propager l'incendie

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincuteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre les gants et les vêtements protecteurs. approprié : LaTeX, nitrile, PVC

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulee dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Pendant le travail ne pas fumer.

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Conserver toujours dans les endroits très aérés.

Ne pas fermer le récipient jamais hermétiquement, laissent toujours une possibilité de fuite.

Maintenir loin des flammes, de l'étincelle et des sources libres de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Fabrication industrielle (tous types):

Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques:

Spécifications : TLV/TWA (EC)

Valeur : 1200 mg/m³ ppm/177

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

CVE : TWA 10ppm 67,5 mg/m³ STEL 15 ppm 101,2 mg/m³

MAK DFG 10 ppm 67 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Fabrication industrielle (tous types):



Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage
Non nécessaire pour l'usage normal.

b) Protection de la peau

i) Protection des mains
Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers
Porter un vêtement de travail normal.

c) Protection respiratoire
Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide incolore	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	173 °C	
Point d'éclair	> 23 °C	ASTM D92
Taux d'évaporation	pas pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	inflammabili	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	0.5% vol. - 7 % vol.	
Pression de vapeur	0.7 hPa	
Densité de vapeur	> 1	
Densité relative	0.750 - 0.801 g/cm ³	
Solubilité	soluble dans les solvants	
Solubilité dans l'eau	insoluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	200 °C	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les substances brûlantes. Le produit peut être enflammé. chaleur, les flammes nues, des étincelles ou des surfaces chaudes.

10.5. Matières incompatibles

Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec des acides mineral oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 113.362,7 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion / irritation cutanée: Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques: peut être légèrement irritant.

Coco diethanolamide: Irritant

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: lapin résultat : méthode : temps d'exposition corrosif DOT : 12 h 0

(c) lésions oculaires graves / irritation: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol: Yeux-lapin résultat : Œil légère irritation-12:0 am

Coco diethanolamide: Aiguë Irritazione\Corrosione yeux

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: lapin résultat : méthode

caustique : DOT

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Coco diethanolamide: Non sensibilisant
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: Buehler cobaye Test
classement : n'a pas causé de sensibilisation sur les animaux de laboratoire.

Résultat : non sensibilisant méthode : l'OCDE ligne directrice 406

(e) mutagénicité sur cellules germinales: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol: Mutagénicité bactérienne,: négatif +/-activation

Les aberrations chromosomiques,: négatif +/-activation

Mutagénicité mammifère,: négatif +/-activation

(f) cancérogénicité: Coco diethanolamide: CIRC groupe 2 b carcinogène possible cancérogène pour l'homme

(g) toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger d'aspiration Le produit peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration des voies aériennes

Relativement aux substances contenues:

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques:

Spécifications : CL50 voie orale de l'Administration :

Espèces : rat

Valeur : > 5 000 mg/m³

Pour. test : 08:00

Méthode d'essai: OECD 403

Spécifications : DL50 par inhalation de l'Administration :

Espèces : rat

Valeur : > 5 000 mg / kg

Méthode d'essai : lignes directrices de l'OCDE 401

Spécifications : DL50 voie cutanée de l'Administration :

Espèces : lapin

Valeur : > 5 000 mg / kg

Méthode d'essai: OECD 402

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 4951

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive d'air sera atteinte lentement pour l'évaporation de cette substance à 20 ° C ; Toutefois, pour la pulvérisation ou à la diffusion, beaucoup plus rapidement.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritant pour les yeux, les effets d'expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraissage les caractéristiques de la peau.

DANGERS/symptômes aigus de la peau sèche.

Rougeur de le œil. Douleur.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1720

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2700

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 374

Éthoxylate d'alcool gras:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3100

Coco diethanolamide:

Ingestion : rat oral LD50 : > 2 000 mg / kg

Contact avec les yeux : irritant pour les yeux (lapin). Peut causer des dommages irréversibles à le œil.

Contact avec la peau : modérément irritant pour une seule application (4 h-lapin)

Facilement biodégradable selon les critères de la Directive 67/548/CEE et ses modifications successives.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 344
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 3340
CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 5

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Relativement aux substances contenues:

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques:

Spécifications : CSEO Parametro : Daphnia

Daphnia magna

Valeur = 0,01 mg/l

Pour. essai : 21 jours

Spécification : LE50

Parametro : Daphnia

Daphnia magna

Valeur > 1 000 mg / l

Pour. test : 48 h

Méthode d'essai : lecture croisée

Spécifications : LE50 Parametro : algue

Pseudokirchneriella subcapitata

Valeur > 1 000 mg / l

Pour. test : 72 h

Méthode d'essai : lecture croisée

Spécifications : LE50 Parametro : poisson

Oncorhynchus mykiss

Valeur > 1 000 mg / l

Pour. test : 96 h

Méthode d'essai : lecture croisée

C(E)L50 (mg/l) = 1000

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Toxique pour les poissons CL50-Ipomismacrochirus-1 300 mg/l-96 h CL0-Leuciscus idus (dare ou Golden)-> 1 000 mg/l-48 h toxique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques : Ec50 Daphnia magna (puce d'eau grande)-2850 mg/l - 48 h pour Desmodesmus d'algues toxiques subspicatus Cl50-(vert)-100 mg/l > -12:0 suis toxique pour les

bactéries CL50-Acinetobacter-1 170 mg/l-4:0 pm

C(E)L50 (mg/l) = 1300

Éthoxylate d'alcool gras:

Ittiotossicit :

LC50 (96 heures) 1-10 mg/l, Brachydanio rerio

Invertébrés aquatiques :

CE50 (48 h) 1-10 mg/l Daphnia magna

Plantes aquatiques :

CE50 (72 h) 1-10 mg/l Scenedesmus subspicatus

Micro-organismes/effets sur la boue activée :

CE10 > 1 000 mg / l, les boues activées (DEV-L2)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques :

NOEC (21d), 0,33 mg/l Daphnia magna

C(E)L50 (mg/l) = 1

Coco diethanolamide:

Toxicité aiguë/prolongée pour les poissons: (83d) 2,52 mg/l (brachydanio rerio)
Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques : CE50 (12 h 0) 2,8 mg/l (daphnia Magna)
Primaire : Biodegradabilité > 90 % (OCDE)
Facile Biodegradabilité : 60 % > (Tests manométriques, la consommation d'O₂)
Demande théorique en O₂ (DThO) 2,52 mg O₂/mg.
Demande chimique en O₂ (COD): 2,51 mg O₂/mg.
C(E)L50 (mg/l) = 2,39

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:
C(E)L50 (mg/l) = 0,01 100
100

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est très toxique pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Le produit peut provoquer, à long terme, des effets négatifs pour l'environnement aquatique, étant difficilement dégradé et/ou biocumulatif.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques:

Spécification : biodégradabilité

31,3 % de la valeur

Pour. test : 28 d

Méthode d'essai : lecture croisée.

Facilement biodégradable.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

La substance miscible à l'eau pourrait s'infiltrer dans la nappe phréatique, se perdre dans les eaux souterraines et être biologiquement dégradées.

85 % (28D, biodégradabilité : essai MITI modifié (s)) facilement biodégradable

Éthoxylate d'alcool gras:

Règlements concernant :

> = 90 % de la substance active de bismuth (lignes directrices de l'OCDE 303 a)

60 % > CO₂ formation de valeur théorique (28D) (OCDE 301 b ; ISO 9439 ; 92/69/CEE, c. 4-C)

Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Biodégradabilité :

OCDE confirmative > 90 % méthode d'essai: OCDE 303 A modifié SCAS Test Exposure time : 99 % 7D > méthode:

OCDE Test 302 évolution CO₂ Concentration : temps d'exposition de 5 mg/litre: d 28 résultat : facilement biodégradable.

95,5 Méthode de %: OCDE 301 B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

La substance ne devrait pas se bioaccumuler.

12.4. Mobilité dans le sol

Relativement aux substances contenues:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

L'idrosolubilité élevée et faible coefficient de partage octanol/eau indique que l'adsorption sur les matières en suspension et les sédiments ne sont pas significatifs

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassés autorisés ou à l'incinération en conditions commandées. Actionner en accord avec les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 3295

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: emballage intérieur 5 L colis 30 Kg

Emballages intérieurs placés sur des bacs à housse rétractable extensible: emballage intérieur 5 L colis 20 Kg



14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/IMDG: HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques, composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures, éthanol)

ICAO-IATA: HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics, Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides, ethanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 3

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : Onu

ADR: Code de restriction dans tunnel : D/E

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 5 L

IMDG - EmS : F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit présente un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Relativement aux substances contenues:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Restrictions relatives au produit ou aux substances figurant dans l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006. section de produits 3.

Substances.

Point. 55 BUTYL DIGLYCOL

catégorie Seveso:

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

E1 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16. Autres informations

16.1. Autres informations

Points modifiées par rapport à la version précédente: 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 4.1. Description des premiers secours, 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, 5.1. Moyens d'extinction, 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence, 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger, 8.2. Contrôles de l'exposition, 12.1. Toxicité, 14.1. Numéro ONU, 14.2. Nom d'expédition des Nations unies, 14.3. Classe(s) de danger pour le transport, 14.4. Groupe d'emballage, 14.5. Dangers pour l'environnement, 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Description du mentions de danger exposé au point 3

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H413 = Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H312 = Nocif par contact cutané.

H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce
Directive 2001/60/ce
Règlement (CE) 1272/2008
Règlement 2010/453/CE de la Commission

* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.
Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.
C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.
Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.
